

Dijon, le 20 octobre 2010

<p>Accueil de Loisirs de Château de Pouilly A partir de la rentrée scolaire 2010 Modification concernant les inscriptions et les annulations</p>
--

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Votre enfant fréquente l'accueil de loisirs Château de Pouilly et nous vous remercions de la confiance accordée à l'équipe pédagogique.

Par souci d'amélioration des réservation sur le Centre (notamment la réduction des temps d'attente pour les formalités administratives), Laurent WITEK et Armelle BELAVAL (directeurs du Centre) sont en mesure de vous recevoir dès le début de chaque période en fixant avec vous un rendez vous soit :

Le mercredi :

- de 7h00 à 10h00,
- de 16h00 à 19h00.

Le mardi et jeudi :

- de 14h00 à 15h30 (Présences modifiables des personnels en fonction des réunions et des interventions à l'extérieur).

Pour que cette rencontre individualisée puisse être optimisée, il est important que vous puissiez prendre connaissance des éléments suivants.

→ [Formalités administratives pour l'inscription 2010-2011](#)

L'inscription de votre enfant à l'année est faite à partir du dossier famille de la ville de Dijon.

Les autres documents nécessaires à l'accueil de votre enfant (fiche sanitaire de liaison, plaquette d'information du Centre, coupons et échéancier d'inscription) sont à retirer et à rendre sur place lors de votre rendez vous avec les Directeurs,



L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans.

A partir du 1^{er} septembre 2010, en cas d'annulation, nous vous sommes reconnaissant de nous le faire savoir dans un délai de 3 jours au plus tard avant l'accueil de l'enfant lors des périodes de vacances et au plus tard le jeudi avant 11h00 pour le mercredi suivant. Un accueil non annulé sera facturé, à l'exception de la fourniture d'un justificatif d'ordre médical.

A partir du mercredi 24 novembre 2010, les réservations pour la période courant des vacances de Noël aux mercredis suivants se font sur rendez vous avec la Direction du Centre au 06 76 89 63 95).

→ Eléments d'ordre pédagogique

Les temps des loisirs des enfants sont travaillés par l'équipe d'animation, dans le cadre d'un projet éducatif fort, incluant notamment :

- l'apprentissage de la vie collective,
- le développement des initiatives individuelles,
- l'enrichissement des expériences culturelles nouvelles,
- l'accès à plus d'autonomie,
- la compréhension et le respect de l'environnement

Parce que les trois temps éducatifs vécus par les enfants que sont la famille, l'école et l'accueil de loisirs sont complémentaires, nous souhaitons souligner l'importance des échanges avec l'équipe d'animation lors des temps d'accueil prévus à cet effet.

Il est également possible, pour de plus amples échanges, de rencontrer l'un des 2 directeurs les matins et les soirs où le centre est ouvert.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus sincères.

Le Responsable du Service
Loisirs Educatifs

Le Directeur du Secteur
Animation

Romuald DUPLESSY

Vincent BONNAIRE

Service Loisirs Educatifs ADPEP 21
13 rue du Fort de la Motte Giron
21000 DIJON
☎ 03 80 76 90 95